

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND GUERET**

**Extrait
du registre des délibérations**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt octobre à quatorze heures, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'Aire des Monts de Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Etaient présents : Mme Lucette CHENIER, MM. Christophe LAVAUD, Thierry DUBOSCLARD, Michel PASTY, Mmes Marie-France DALOT, Sabine ADRIEN, MM. Thierry BAILLIET, Gilles BRUNATI, Mme Mary-Line COINDAT, M. Eric CORREIA, Mme Marie-Françoise FOURNIER, MM. Henri LECLERE, Christophe MOUTAUD, Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, MM. François VALLES, Guillaume VIENNOIS, Mme Ludivine CHATENET, MM. Jean-Paul BRIGNOLI, Jacques VELGHE, François BARNAUD, Alain CLEDIERE, Michel SAUVAGE, Mme Michèle ELIE, MM. Eric BODEAU, Patrick GUERIDE, Mmes Fabienne VALENT-GIRAUD, Armelle MARTIN, M. Xavier BIDAN, Mme Patricia GODARD, MM. Jean-Luc MARTIAL, Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD

Etaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote : Mme Mireille FAYARD à M. Michel SAUVAGE, M. Bernard LEFEVRE à M. Alex AUCOUTURIER, Mme Olivia BOULANGER à Mme Sabine ADRIEN, Mme Sylvie BOURDIER à M. Gilles BRUNATI, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS à M. Ludovic PINGAUD, M. Erwan GARGADENNEC à M. Guillaume VIENNOIS, Mme Claire MORY à M. Eric CORREIA, Mme Véronique VADIC à M. Henri LECLERE, M. Jean-Pierre LECRIVAIN à Mme Marie-France DALOT, Mme Célia BOIRON à M. Xavier BIDAN, Mme Corinne COMMERNAT à M. Jacques VELGHE, M. Patrick ROUGEOT à M. François BARNAUD, M. Jean-Luc BARBAIRE à Mme Armelle MARTIN, M. Philippe BAYOL à M. Eric BODEAU, M. Pierre AUGER à Mme Patricia GODARD, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI à M. Jean-Luc MARTIAL

Etaient excusés : M. Guy ROUCHON, Mme Viviane DUPEUX, M. Benoît LASCoux, Mme Françoise OTT, M. Dominique VALLIERE

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 34

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 16

Nombre de membres excusés : 5

Nombre de membres absents : 0

Nombre de membres votants : 50

Secrétaire de séance : Mme Marie-Françoise FOURNIER

CONTRAT D'OBJECTIF TERRITORIAL (COT) AVEC L'ADEME

Rapporteur : M. François BARNAUD

Conformément à son plan climat adopté en 2015, l'Agglomération souhaite faire de la transition écologique une de ses actions prioritaires. A ce titre, elle a notamment axé une de ses priorités sur le développement des énergies renouvelables. Pour ce faire, un schéma sur les énergies renouvelables a été adopté et des actions ont été engagées :

- Réalisation de parcs solaires au sol
- Constitution d'une société citoyenne sur les énergies renouvelables
- Etudes de potentiels du photovoltaïque sur les toitures d'entreprises ou ombrières
- Conseils aux communes
- Recensement des terrains dégradés ou délaissés

8 Domaine de compétence par thèmes 8.8 Environnement

Par ailleurs, les élus de la commission énergie ont souhaité que soit étudiées les possibilités de réalisation d'économies d'énergies sur le territoire, notamment sur tout ce qui a trait au bâti.

Dans le même temps, l'ADEME souhaite que les collectivités se professionnalisent pour répondre à l'urgence climatique au travers de la réalisation de plans, d'actions pouvant être mesurées dans le temps.

De ce fait, l'ADEME a proposé récemment à l'Agglomération, un Contrat d'Objectif Territorial (COT) pour l'accompagner dans sa dynamique de développement durable.

Ce COT permet de formaliser un engagement entre la collectivité et l'ADEME au travers de financements sur 4 ans pour :

- De l'ingénierie
- Des études spécifiques
- De la formation
- De la communication

Pendant la première phase d'une durée d'1 an, un bilan (état des lieux) de l'action de la collectivité est réalisé au regard de deux référentiels nationaux (Climat Air Energie / Économie Circulaire) avec l'appui de conseillers extérieurs missionnés par l'ADEME sur une dizaine de jours.

A l'issue de cette phase, un plan d'action définitif est construit pour fixer les ambitions de l'Agglomération à moyen terme.

La deuxième phase d'une durée de 3 ans doit permettre d'atteindre les objectifs que la collectivité se fixera.

La participation financière attendue de l'ADEME sur ce COT est la suivante :

- 75 000€ forfaitaires sur la phase 1
- 87 500€ conditionnés à la progression dans le référentiel Climat Air Energie
- 87 500€ conditionnés à la progression dans le référentiel Économie Circulaire
- 100 000€ conditionnés à l'atteinte d'objectifs à fixer librement avec l'ADEME
- Soit un TOTAL de 350 000€ sur 4 ans

Cette participation financière dépendra des actions que l'Agglomération souhaite engager et de la progression effective de cette dernière, au titre des objectifs définis et des référentiels.

A noter que le montant forfaitaire alloué dès la phase 1, peut permettre à l'Agglomération de recruter une ingénierie interne et ce, sans contrepartie financière de la collectivité.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- d'approuver l'engagement de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret dans un Contrat d'Objectifs Territorial avec l'ADEME,
- d'autoriser le dépôt d'une demande pour solliciter les financements et l'accompagnement associé,
- d'autoriser M. le Vice-Président en charge de la transition énergétique à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Et ont signé les Membres présents
Pour Extrait Conforme
Le Président



Eric CORREIA

Le secrétaire de séance
M.F. FOURNIER

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "M.F. Fournier".